



Les délais civils de prescription : par économie.gouv.fr

Actualité législative publié le **24/04/2025**, vu **158 fois**, Auteur : [Jérôme CHAMBRON, BAC+4 en Droit acquis en 2000 à l'Université Grenoble Alpes ou UGA](#)

Les délais civils de prescription : par économie.gouv.fr + Forum juridique Légavox

Délais de prescription

16/10/2023

La prescription désigne la durée au-delà de laquelle une action en justice, civile ou pénale, n'est plus recevable. La prescription est un mode légal d'acquisition ou d'extinction de droits par le simple fait de leur possession pendant une certaine durée. Elle peut porter sur des droits réels ou personnels, mobiliers ou immobiliers. Les règles de prescription relèvent de la compétence législative, en vertu de l'article 34 de la Constitution.

SOURCE ET DE PLUS :

<https://www.economie.gouv.fr/dgccrf/les-fiches-pratiques/delais-de-prescription>

FORUM JURIDIQUE LEGAVOX :

https://www.legavox.fr/forum/civil-familial/creance-dans-actif-communaute_166609_1.htm